

RAPPORT DE LA COMMISSION DE PRÉSENTATION

Chargé d'examiner l'objet suivant :

Election des juges cantonaux à temps plein et des juges cantonaux à temps partiel au Tribunal cantonal pour la législature 2013-2017

Préambule

Le Tribunal cantonal est l'autorité judiciaire supérieure du canton l'art. 130 de la Constitution vaudoise (CST – VD). Il assume un double rôle d'autorité juridictionnelle et de direction de l'Ordre judiciaire. Conséutivement à la législature qui se déroulera du 1er janvier 2013 au 31 décembre 2017, les juges du Tribunal cantonal sont désignés pour une durée de cinq ans. Leur nombre précis, soit 42,4 ETP, a été déterminé par un décret du Grand Conseil, adopté le mardi 2 octobre 2012 au plenum, en vertu de l'art. 68 de la Loi d'organisation judiciaire (LOJV). Pour rappel, la Commission de présentation a été institué par la Constitution vaudoise du 14 avril 2003 pour préaviser à l'élection des juges du Tribunal cantonal (l'art. 131 CST – VD). L'objet de ce rapport est le préavis de la Commission de présentation à la réélection de juges au Tribunal cantonal pour la législature 2013-2017.

Choix de l'audition en cas de réélection

Préalablement aux conclusions de ce rapport de commission, il y a lieu de revenir sur le débat ayant déterminé la méthode d'analyse des candidatures des juges. En effet, l'art. 162 de la Loi sur le Grand Conseil (LGC), dans sa teneur, prévoit pour les réélections : « *au cas où la Commission de présentation envisagerait de donner un préavis négatif à une réélection, elle entend le candidat concerné* ». Dès lors, l'audition n'étant pas formellement nécessaire, sauf cas particulier, le préavis aurait pu être établi sur une base plus simple de lettre de motivation demandée à chaque juge par exemple. Cependant, il est difficile de prévoir un avis négatif sans éléments concrets. Il est donc apparu à la majorité de la commission que seule l'audition systématique de tous les candidats à une réélection permettrait de se déterminer objectivement.

Ce choix a naturellement provoqué un travail fort conséquent, car pour 45 juges, ce fut près de 23 heures d'auditions qu'il a été nécessaire d'organiser. Les rencontres personnelles et échanges de propos ont toutefois largement compensé l'aspect rébarbatif de la répétition des questions. Les informations concernant le fonctionnement du Tribunal cantonal ont représenté la vraie valeur ajoutée de ces entretiens. En effet, outre l'idée qu'a pu se faire la commission au sujet de chaque candidat, les informations « de terrain » ont été précieuses pour obtenir une vue générale de l'institution judiciaire, et éventuellement d'envisager des modifications à terme.

En conséquence, il apparaît à posteriori que le temps consacré à ces auditions est justifié par les renseignements obtenus sur nombre important d'aspects du fonctionnement du Tribunal cantonal.

Fonctionnement de la Commission de présentation

La Commission de présentation s'est réunie à six reprises en plenum, plus précisément les jeudis 20 et 27 septembre, 4, 11, 18 et le mardi 23 octobre 2012, pour traiter de son préavis pour la réélection

de 45 juges au Tribunal cantonal (travaillant pour l'équivalent de 41,4 équivalents temps plein - ETP). Elle était composée des députés suivants : M. Jacques Ansermet, président, Mmes Stéphanie Apothéloz, Anne Baehler Bech (excusée le 11, 18 et 23 octobre 2012), Gloria Capt (excusée le 20 septembre, le 27 septembre, le 4 octobre et le 18 octobre 2012), Fabienne Despot, MM. Marc-Olivier Buffat (excusé le 27 septembre et le 4 octobre 2012), Jérôme Christen (excusé le 27 septembre 2012), Régis Courdesse (excusé le 20 septembre 2012), Nicolas Rochat Fernandez (excusé le 4 et 11 octobre 2012). La Commission de présentation a aussi eu le privilège d'être accompagnée dans ses auditions et réflexions par trois experts indépendants, ainsi que le requiert la loi sur le Grand Conseil. Ces derniers sont MM. Philippe Reymond, Philippe Richard, Jean Jacques Schwaab, experts élus par notre Grand Conseil sur la base de l'alinéa 5 de l'art. 160 de la LGC : "*le choix des experts indépendants repose sur leurs qualifications qui doivent être propres à assurer que les juges et juges suppléants remplissent les conditions posées par la loi*".

M. Fabrice Lambelet a tenu les notes de séance et rédigé la synthèse avec compétence et efficacité, ce dont nous le remercions très chaleureusement.

A noter que l'élection d'un nouveau juge au TC (1 ETP) se déroulera prochainement selon une procédure identique (audition et préavis de la commission). Il en est de même de la réélection des juges suppléants au TC pour lesquels la Commission rapportera prochainement, soit dans le courant de l'automne 2012.

Délibérations de la Commission de présentation et des experts et préavis

La Commission de présentation a donc entendu les 45 juges sollicitant une réélection. Dans un premier temps, elle a posé des questions personnelles aux juges concernant leur curriculum avant l'entrée en fonction au Tribunal cantonal, l'appartenance partisane, le taux d'activité au sein du Tribunal cantonal, les cours dans lesquelles ont officié les juges durant la dernière législature et leurs motivations à se représenter pour une nouvelle législature. Dans un second temps, la commission a abordé des questions relevant du fonctionnement du Tribunal cantonal et des souhaits des juges pour un meilleur fonctionnement de l'institution à l'avenir. Enfin, des questions d'ordre politique ont été spécifiquement abordées comme le rôle de la Commission de présentation dans le processus de réélection des juges et le rôle la nouvelle Commission de haute surveillance du Tribunal cantonal.

Préavis de la Commission de présentation

A l'issue des auditions des juges, la Commission de présentation préavise favorablement à la réélection des 45 juges entendus. Plus précisément, et pour être conforme à la loi, elle préavise favorablement la réélection des personnes suivantes (listées selon l'ordre alphabétique).

Nom du juge	En ETP	Préavis des experts indépendants	Préavis de la Commission
Bernard Abrecht	100%	à l'unanimité	à l'unanimité
Mihaela Amoos Piguet	70%	à l'unanimité	à l'unanimité
Rémy Balli	80%	à l'unanimité	à l'unanimité
Blaise Battistolo	100%	à l'unanimité	à l'unanimité
Yasmina Bendani	80%	à l'unanimité	à l'unanimité
Pierre-André Berthoud	50%	à l'unanimité	à l'unanimité
Imogen Billotte	80%	à l'unanimité	à l'unanimité
Pierre-Yves Bosshard	100%	à l'unanimité	à la majorité
Eric Brandt	100%	à l'unanimité	à l'unanimité
Odile Brélaz Braillard	50%	à l'unanimité	à l'unanimité
Fabienne Byrde	100%	à l'unanimité	à l'unanimité

Dominique Carlsson	100%	à l'unanimité	à l'unanimité
Dina Charif Feller	100%	à l'unanimité	à l'unanimité
Philippe Colelough	100%	à l'unanimité	à l'unanimité
Jean-Luc Colombini	100%	à l'unanimité	à l'unanimité
Dominique Creux	100%	à l'unanimité	à l'unanimité
Marie-France Crittin Dayen	100%	à l'unanimité	à l'unanimité
Françoise Dessaux	100%	à l'unanimité	à l'unanimité
Tania Di Ferro Demierre	80%	à l'unanimité	à l'unanimité
Aleksandra Favrod	80%	à l'unanimité	à l'unanimité
Jacques Giroud	100%	à l'unanimité	à l'unanimité
Isabelle Guisan	70%	à l'unanimité	à l'unanimité
Pierre Hack	100%	à l'unanimité	à l'unanimité
André Jomini	100%	à l'unanimité	à l'unanimité
Pierre Journot	100%	à l'unanimité	à l'unanimité
Eric Kaltenrieder	100%	à l'unanimité	à l'unanimité
François Kart	100%	à l'unanimité	à l'unanimité
Joël Krieger	100%	à l'unanimité	à l'unanimité
Caroline Kühlein	50%	à l'unanimité	à l'unanimité
Pascal Langone	100%	à l'unanimité	à l'unanimité
Laurent Merz	100%	à l'unanimité	à l'unanimité
Jean Metral	100%	à l'unanimité	à l'unanimité
Jean-François Meylan	100%	à l'unanimité	à l'unanimité
Xavier Michelod	100%	à l'unanimité	à l'unanimité
Pierre Muller	100%	à l'unanimité	à l'unanimité
Jean-François Neu	100%	à l'unanimité	à l'unanimité
Mélanie Pasche	70%	à l'unanimité	à l'unanimité
Marc Pellet	100%	à l'unanimité	à l'unanimité
Danièle Revey	80%	à l'unanimité	à l'unanimité
Anne Rothenbacher	100%	à l'unanimité	à l'unanimité
Sandra Rouleau	100%	à l'unanimité	à l'unanimité
Bertrand Sauterel	100%	à l'unanimité	à l'unanimité
Dominique Thalmann	100%	à l'unanimité	à l'unanimité
Pierre-Henri Winzap	100%	à l'unanimité	à l'unanimité
Robert Zimmermann	100%	à l'unanimité	à l'unanimité

La commission a apprécié les réponses circonstanciées et nombreux commentaires fournis par les candidats. La discussion a souvent permis d'ouvrir le débat sur beaucoup d'aspects du fonctionnement du Tribunal cantonal. Si les experts indépendants ont rendu un avis unanimement positif en faveur de l'ensemble des candidats, la commission a rendu un préavis unanimement positif pour 44 juges et majoritairement positif pour l'un des juges. Cette différence d'appréciation est motivée par une situation personnelle problématique du candidat, antérieure à la procédure de réélection. Cette situation est maintenant entièrement réglée de manière satisfaisante pour la majorité de la commission, avec suppression rétroactive de toute information publique y relative, sans préjudice perceptible pour l'institution.

Si la Commission de présentation préavise favorablement la réélection de l'ensemble des juges, quelques thématiques ont retenu l'attention de la commission tout au long des échanges :

- la thématique des greffiers : tout d'abord, le manque de greffiers dans certaines cours a été relevé lors des échanges avec les juges cantonaux. Ensuite, le statut de ces greffiers soulève des interrogations : leur statut peut varier d'un simple secrétaire utilisé essentiellement pour

ses qualités rédactionnelles à un véritable collaborateur personnel de juges, utilisé autant pour ses capacités techniques que pour ses capacités rédactionnelles. Enfin, il est observé que souvent le greffier se forme durant 2 à 3 ans au Tribunal cantonal avant de le quitter. Ce fait est regretté au sein du Tribunal cantonal, car il s'agit d'une perte de compétences évidente pour ce dernier ;

- la thématique du site unique : une grande majorité des juges cantonaux ont souligné l'importance, pour une meilleure cohésion, une meilleure organisation et un meilleur fonctionnement du Tribunal cantonal, de disposer d'un site unique au Palais de l'Hermitage. En effet, deux cours, la Cour de droit administratif et public et la Cour des assurances sociales ne résident pas sur le site de l'Hermitage, ce qui complexifie le travail de ces juges, notamment dans le traitement et la circulation des dossiers. En outre, pour certains juges de la Cour des assurances sociales, la réunion sur le site unique de l'Hermitage rendrait définitive la fusion entre le Tribunal cantonal et le Tribunal des assurances sociales, effective depuis le 1^{er} janvier 2009 ;
- la thématique des juges à temps partiels : les auditions ont permis de dégager une tendance forte concernant la nécessité des postes à temps partiel dans la justice cantonale. Cette pratique ne suscite pas de contestation au sein du Tribunal cantonal. Au contraire, il est relevé que les juges à temps partiel font preuve de souplesse dans leur travail et dans leur gestion du temps consacré à celui-ci. Un exemple concret cité plusieurs fois lors des auditions : la fixation des audiences. Des interrogations voire même des craintes existent chez les commissaires concernant la fixation des audiences à certains jours de la semaine seulement. Sur ce point, les juges, de manière unanime, ont expliqué que les audiences sont en règle générale fixées durant tous les jours de la semaine.

Conclusion

Au terme des auditions, la Commission de présentation tient à souligner le bon fonctionnement global du Tribunal cantonal. Malgré l'entrée en vigueur de trois des quatre nouvelles procédures liées à Codex, le Tribunal cantonal a su faire face, même si un bilan provisoire ne peut être encore établi actuellement, la quatrième et dernière procédure liée à Codex devant encore entrer en vigueur au 1^{er} janvier 2013. A ce propos, la Commission de présentation tirera un bilan à la mi-législature pour savoir si les effectifs du Tribunal cantonal sont adaptés à la charge de travail. Cela se fera certainement sous la forme d'une motion. En outre, elle tient également à souligner l'excellente solidarité existante entre les différentes cours du Tribunal cantonal, notamment dans le suivi et le traitement des dossiers.

Comme résultat de ces auditions et de ses analyses, la Commission de présentation préavise favorablement, experts compris, pour la réélection de 45 juges.

Chêserex, le 25 octobre 2012

Le rapporteur :
(signé) Jacques Ansermet